



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 27 mars 2024
Grefte_0134_Préavis édités_lju

Préavis no 12/2024

Réfection du parking communal de la Lécherette & de la route de l'Hongrin

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'approbation de votre autorité pour la réfection du parking communal de la Lécherette (parcelle 3256) et de la route de l'Hongrin entre la Lécherette et la caserne militaire.

PREAMBULE

Le parking de la Lécherette, situé au sud du départ du télésiège est en mauvais état et nécessite une réfection de sa surface. Il s'agit du parking communal et non du parking privé qui est lui encore en plus mauvais état. Cette place de stationnement est très fréquentée tout au long de l'hiver, idéalement placée au départ du skilift de la Lécherette et à proximité directe des pistes de ski de fond.

La réfection de la route de l'Hongrin est prévue du centre de la Lécherette jusqu' au carrefour menant à la caserne militaire ; c'est l'accès principal pour l'armée afin d'exploiter la place d'armes de l'Hongrin, l'accès aux nombreux alpages de la région, cette route sert également de parking en hiver lors de fortes affluences de skieurs.

SITUATION



NATURE DES TRAVAUX

Parking



La surface du revêtement bitumeux du parking comporte d'innombrables fissures, des décollements de la couche de roulement et des nids de poules. Il est temps de faire une réfection de surface complète afin de sauver l'infrastructure avant que l'entier soit à refaire. Les travaux consistent à fraiser la partie supérieure et reposer un enrobé bitumineux de surface (Tapis). Des purges de la couche de fondation existante et le remplacement de celle-ci sont prévues localement. La surface du parking est de 1'400 m².

Route de l'Hongrin



L'état de dégradation de la route de l'Hongrin est moins flagrant que le parking. Des charges importantes de trafic lourd transitent sur cette chaussée. L'épaisseur de la fondation et des enrobés existants montrent que l'aspect en surface se dégrade moins rapidement. Une rénovation ponctuelle par traitement des fissures et reprofilages a déjà été faite à plusieurs reprises. Il est maintenant nécessaire de traiter la surface entière avant que les défauts constatés ne s'amplifient. Ces dégâts sont générés principalement par les basses températures en période hivernale et par les cycles de gel/dégel.

Le projet d'entretien prévu comporte le fraisage d'une épaisseur de 25 à 30 mm de l'ensemble de la partie supérieure du revêtement existant ainsi que la remise en état de diverses canalisations et drainages en bordure de chaussée ou traversant la route.

PARTICIPATION D'ARMASUISSE

Lors de la construction de la caserne militaire et de la route (1972), il avait été prévu de signer une convention d'entretien entre la Commune et Armasuisse. Malheureusement cette convention n'a jamais vu le jour et la Commune a assumé seule l'entretien et le déneigement de cette portion de route. La Municipalité a pris contact avec Armasuisse Immobilier qui s'est engagé à participer aux frais d'entretien et d'investissements de la route de l'Hongrin sur la base des coûts effectifs, selon la clé de répartition suivante :

Secteur Parking :	participation 0 %
Secteur Route :	participation Confédération 51.40 %

Les frais courants de déneigement et de nettoyage sont exclus de la convention. La convention sera signée pour une période de 10 ans, renouvelable par période de 5 ans.

COUTS DES TRAVAUX**Secteur PARKING**

Travaux génie civil, honoraires techniques CHF 90'000.00

Secteur ROUTE

Travaux génie civil, honoraires techniques CHF 287'000.00

CHF 377'000.00

TVA 8.1% et arrondis CHF 31'000.00

Coût total du projet CHF 408'000.00

Subvention TTC Armasuisse, secteur ROUTE, env 51% CHF 158'000.00

Montant total à charge de la Commune CHF 250'000.00**CONCLUSIONS**

La Municipalité vous encourage vivement à voter ce crédit qui permettra de réfectionner le parking de la Lécherette et la première partie de la route de l'Hongrin, en bénéficiant du soutien d'Armasuisse Immobilier.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 12/2024 du 27 mars 2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte**• de l'amortissement**

- du montant de CHF 250'000.00 sur une période de 40 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du parking communal de la Lécherette & de la route de l'Hongrin
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 408'000.00

- **de financer ce montant**

- par subvention d'Armasuisse à recevoir estimée à CHF 158'000.00 ;
- le solde estimé à CHF 250'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 27 mars 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey

***Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets :
Politique – Conseil communal – Séances/documents – Séance du 3 novembre 2022.***

Copie pour information :

Mme Nicole Schnegg, municipale

M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme

Bourse communale.